

Département de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 21 septembre 2023

Date de convocation : 12 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à seize heures, le Conseil d'Administration s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Vice-Présidente.

Présents : Bénédicte GARDIN - Magali LOISEAU - Odile PINEAU - Florence DE CHABOT - Marie-Annick MENANTEAU - Marie-Thérèse ABINAL - Christophe VILLENEUVE - Alain CHENOIR - Valérie VERDON - Laydie PASQUIER - Françoise PINEAU - Alexandra BEAUNE - Christelle BOURMAULT

Excusés/Pouvoirs :

Christophe HOGARD donne pouvoir à Bénédicte GARDIN

Jean-Louis LAUNAY donne pouvoir à Valérie VERDON

Amélie PASQUIER donne pouvoir à Laydie PASQUIER

Marie-Françoise RAUTURIER donne pouvoir à Marie-Annick MENANTEAU

Franck GAUTHIER - Sabine LOIZEAU - Jean-Michel LUMEAU - Angélique RICHARD - Elodie BRANGER - Marie VILLENEUVE

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 13

Nombre d'administrateurs votants : 17

Secrétaire de séance : Florence DE CHABOT

• 02 – EPICERIE SOLIDAIRE – ADHESION A L'ASSOCIATION DONS SOLIDAIRES – Rapporteur : Magali LOISEAU

Créée en 2004 et reconnue d'utilité publique, l'association DONS SOLIDAIRES a pour mission de rapprocher les entreprises et les associations caritatives en :

- collectant auprès des industriels les invendus de consommation courante non alimentaires pour éviter leur destruction,
- en apportant une aide matérielle via un réseau d'associations caritatives réparties dans toute la France pour lutter contre l'exclusion.

Il est proposé d'adhérer à l'association DONS SOLIDAIRES pour notamment :

- faciliter l'accès à des produits de première nécessité non alimentaires (produits d'hygiène, d'entretien, puériculture...) neufs et de qualité à coût minime,
- commander des produits moyennant une participation symbolique aux frais administratifs et logistiques.

L'adhésion à l'association DONS SOLIDAIRES a un coût annuel de 50 €.



Madame la Présidente propose au conseil d'administration de bien vouloir :


- approuver l'adhésion du CIAS du Pays des Herbiers à l'association DONS SOLIDAIRES,
- prélever les crédits au budget principal sur le compte 02 - 6188,
- l'autoriser ou la Vice-présidente à signer tout document à intervenir.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Florence DE CHABOT,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Bénédicte GARDIN,
Vice-Présidente



Publié électroniquement le : **02 OCT. 2023**
Transmis en Préfecture le **02 OCT. 2023**

